



Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre
☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49
e-mail snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>
C.C.P. Paris 19.929.50F
Supplément aux écoles n° 9 16/17
à "SNU 92" n° 224

Nanterre, le vendredi 28 avril 2017

Porter notre projet pour l'école et les Services Publics !



Dans le contexte particulier de l'entre deux tours de l'élection présidentielle, le SNUipp-FSU porte un projet ambitieux pour l'école, les élèves et les personnels. Avec la FSU, il porte également un projet de société de défense et de développement du Service Public.

Le livre blanc édité par notre organisation syndicale (et disponible sur notre site) reprend l'essentiel de nos propositions, et nous invitons les collègues à le diffuser largement.

La FSU considère avec une extrême gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. Depuis des années, la FSU prend une part active pour la combattre. La présence du Front national au 2nd tour ne peut être banalisée.

Mais lutter contre les idées d'extrême droite implique de lutter contre les inégalités et les injustices, les politiques libérales en œuvre qui font le lit de l'extrême-droite depuis des années. Il s'agit de les combattre et de faire avancer nos revendications.

Aussi, rendez-vous le 1er mai à 14h30 de République à Nation sous le ballon FSU Ile de France pour construire les luttes pour imposer des propositions alternatives pour une société plus juste et plus solidaire !

Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF

Faire circuler

SOMMAIRE

- Edito
- CAPD du 27.04 p.2-3
- Remplacements - APC p.4

Cette CAPD a pour ordre du jour l'octroi des congés formation, les départs en formation CAPPEI et l'accès

RÉPONSES DU DASEN À LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Le DASEN partage notre analyse sur la très grande complexité de la mise en place de l'école inclusive. Le texte du CAPPEI est encore en évolution et sera certainement modifié pendant plusieurs années.

ORDRE DU JOUR

Liste d'aptitude professeur des écoles

Il reste 126 instituteurs dans le département. 15 candidats ont été intégrés. Il reste donc 111 instituteurs. Nous avons demandé que ces collègues soient informés, dès que les textes seront finalisés, des conditions pour passer à la hors classe s'ils passent PE avant la retraite. Les textes nationaux sur le PPCR tardent à paraître, ce qui a des conséquences dommageables sur l'information des collègues par rapport aux promotions.

Noms des collègues accédant à la liste d'aptitude PE :

Augustynowicz Brigitte - Bellhacen Karima - Bosc Pauline - Chabassier Catherine - Chatenet Valérie - Dibon Carole - Donneaud Claudie - Gaillard Pascale - Griffoul Sylvie - Hourdin Sylvie - Lemonnier Christine - Lepelletier Sylvie - Richard Catherine - Rivière Claudine - Rouas Patricia - Vignaud Florence

Demandes de congé formation

Le congé formation est accordé aux collègues ayant demandé leur renouvellement pour terminer leur formation (un an rémunéré maximum), aux collègues ayant essuyé trois refus les années précédentes, aux autres collègues, au barème, en fonction de la dotation.

Barème du dernier collègue ayant obtenu un congé formation : 30

Noms des collègues bénéficiant d'un congé formation :

Renouvellements : *Bayle Frédérique ; Bernier Philippe; Breton Laurence; Breugghe Lucie; Dufour Marie; Feldman Dominique; Guichard Brigitte; Karbia Myriam; Laire Nicole; Larue Claire; Le Porho Gaëtan; Lesprit Frédérique; Levaufré Annie; Ludac Emmanuelle; Metivier Hélène; Ngassam Mbandou Hélène; Perdereau Magali; Quilliet Hélène; Vrignaud Caroline*

Accords après 3 refus : *Guedez Gwenola ; Legrand Natacha ; Nizan Gwenaëlle*

Premières demandes : *Anadon Mahe Sophie; Bastez Raymonde; Celarie Annette; Cloarec Rachel; Guilet Emmanuelle; Hirsinger Marion; Langlois Catherine; Plessiet Frédéric; Pondaven Maryse; Sire Mélanie; Steve Senny; Tayllamin Anouchka*

CAPPEI

Le directeur académique a accepté que tous les collègues ayant demandé une formation CAPPEI et remplissant les conditions requises (avis favorable de l'IEN) puissent être retenus. Pour le parcours 4 (anciennement option C), il n'y a qu'un poste vacant sur le département, donc 3 candidatures ne peuvent pas être retenues. Ces enseignants-là vont être contactés par l'administration pour leur proposer de basculer

sur un autre parcours.

Noms des collègues admis à la formation CAPPEI :

Parcours 1 (option F) : *Benyahia Anaïs - Dupont Amandine - Hafiane Sahra - Lohner Marion - Perrot Kevin -*

Parcours 2 (option E) : *Daussy Marie-Cécile - Delaunay Florence - Deligny Emmanuelle - Ducroux Catherine - Martin Natacha - Maviel Nathalie - Raimbault Amélie -*

Parcours 3 (option G) : *Bahri Audrey - Calsat Patricia - Champeaud Charlotte - Gauffre Labasse Claire - Gerbe Malika - Gernez Lucie - Penichon Maude - Renaudin Julie - Ryckebusch Christine -*

Parcours 4 (option C) : *Seuzaret Mathilde*

Parcours 5 (option D) : *Arramon Alexandre - Delsol Patricia - Doucet-Lechantre Marie - Lefebvre Laëtitia - Le Leurch Chloé - Mallejac Céline - Raer Katell - Soudan Virginie - Vasse Philippe -*

Parcours 6 (option D') : *Aubry Emeline - Commarmond Claire-Marie - Cousin Delphine - Damamme Marie-Catherine - Delfeau Anne - Fromion Astrid - Guinard Nicolas - Hubert Raclot Christel - Martin Auriane - Molina Marion - Pernel Ferrari Marion - Soultani Elsa - Suong Faustine*

Parcours 7 : *Pas de départ (pas de poste vacant)*

QUESTIONS DIVERSES D'ORDRE GÉNÉRAL

Psychologues scolaires : les psychologues actuels ont jusqu'au 31 mai pour opter soit pour l'intégration sur un nouveau corps, soit pour un détachement. Les lauréats de concours ne prendront pas de poste, ils seront en formation en tant que stagiaires pendant un an. Les règles du mouvement ne changent pas cette année pour les affectations de psychologues scolaires à titre définitif et provisoire.

Temps partiels : Nous avons reçu de nouveaux documents pour les temps partiels.

Détachements : Les premières demandes seront limitées mais pas empêchées complètement. Critère retenu : avis favorable pour les enseignants ayant au moins dix ans d'ancienneté dans les Hauts de Seine. Les avis du DASEN seront donnés demain. Les réponses du ministère arriveront dans le courant du mois de mai.

Remplacements : 93 ZIL sont actuellement en mission sur des congés longs. 10 remplaçants sont sur des postes vacants. 30 congés longs ne sont pas remplacés de façon pérenne. 12 contractuels sont en cours de recrutement. En tout, 153 contractuels ont été recrutés cette année, 125 sont encore en poste actuellement. Sur les contractuels actuels, environ la moitié s'est inscrite au concours de recrutement des PE.

ISSR : sur i-prof, les remplaçants peuvent vérifier les périodes sur lesquelles ils ont été en remplacement. En revanche, le problème du versement des ISSR se pose. Les collègues n'ont pas les moyens de vérifier l'adéquation entre le versement des ISSR et la mission de remplacement. Il y a un mois et demi de décalage entre le remplacement et le versement des indemnités. Nous intervenons à chaque CAPD sur des problèmes de versement des ISSR que nous font remonter les collègues. N'hésitez pas à nous solliciter.

ès à la liste d'aptitude des professeurs des écoles.

Déclaration du SNUipp-FSU92 :

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons appris avec surprise que vous alliez quitter votre fonction d'ici quelques jours. Nous tenions à exprimer notre inquiétude : vous ne serez plus présent pour les écoles et pour les enseignants lors d'opérations administratives aussi importantes que le mouvement et la carte scolaire. Nous espérons vivement que le fonctionnement du département, qui se trouve dans une situation difficile, ne sera pas déstabilisé par cette mutation de DASEN 2 mois avant la fin de l'année scolaire.

Cette CAPD a pour ordre du jour les départs en formation CAPPEI, l'octroi des congés formation et la liste d'aptitude au corps des PE.

Nous continuons à déplorer le peu d'ETP attribués aux demandes de congé formation. En effet, dans un contexte où les enseignants du département voient leurs droits réduits depuis plusieurs années, le congé formation est une des seules possibilités offertes aux collègues pour envisager un autre déroulement de carrière, une reconversion professionnelle ou d'autres projets pour l'avenir. Pour le SNUipp-FSU, ces possibilités devraient être augmentées de façon significative.

D'autre part, pour le SNUipp-FSU, la mise en place du CAPPEI représente un recul pour la formation spécialisée des enseignants du premier degré. La référence à l'enseignement adapté disparaît, alors que la construction de l'école inclusive est renforcée. En plus de la baisse du nombre d'heures de formation et de la mise en place du tronc commun, cette nouvelle formation développe la dimension de personnel-ressource des enseignants spécialisés, au détriment des pratiques d'aide directe auprès des élèves. Pour la délégation du personnel, et nous l'avons déjà dit lors des opérations de carte scolaire, il est dangereux et contre-productif de privilégier les rôles d'encadrants et de personnel-ressource, au détriment des personnels qui sont à l'œuvre auprès des élèves, des familles et des enseignants au cœur du terrain. L'école qui se doit d'être désormais inclusive, a la lourde responsabilité d'accueillir une très grande hétérogénéité d'élèves, dont les plus vulnérables et un immense défi à relever : celui de les faire tous réussir. Elle ne doit pas être fragilisée par des pressions accrues de toutes parts. Au contraire, elle doit être renforcée par la présence de personnels qualifiés et expérimentés. Des RASED complets et disponibles dans les écoles, plus de maîtres que de classes, plus de temps pour travailler ensemble et s'ouvrir sur les partenariats, (notamment avec le secteur médico-social dont l'expérience et les savoir-faire sont une immense richesse). C'est une condition nécessaire pour permettre à tous les élèves dans leur immense diversité, d'apprendre et de se développer tous ensemble, dans le respect de leur rythme propre et de leurs besoins particuliers. Nous ne voulons pas, dans cette école complexe, voire paradoxale, laisser les enseignants seuls dans leur classe souvent chargée, sans formation solide avec pour seul accompagnement des collègues-ressources qui viennent les observer et leur donner des conseils. Les enseignants n'ont pas besoin de cette aide-là. Pour travailler ensemble en toute confiance et dans un climat serein, ils ont besoin de croiser les regards avec des pairs, qui travaillent directement avec leurs élèves et peuvent partager leur expérience.

La situation dans les écoles du département est tendue. De plus en plus fréquemment, des écoles sont mises à mal et parfois empêchées de fonctionner car un élève ou un petit groupe d'élèves ne parvient pas à supporter le cadre scolaire. Face à ces problématiques en écho avec un climat social actuel très tendu, l'administration a très peu de solutions à apporter. Dans ce contexte, il est vital que des enseignants formés puissent prendre soin de nos élèves et de l'école.

Nous dénonçons le fait qu'une politique ambitieuse des RASED ne soit pas relancée au niveau national et au niveau départemental. Nous demandons à minima que tous les enseignants ayant demandé à partir en formation et remplissant les conditions requises puissent le faire.

La situation tendue des écoles est aggravée par la crise récurrente du remplacement depuis plusieurs années. Actuellement, dans certaines communes, les remplacements courts ne sont plus assurés et les remplacements longs le sont dans un délai de plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Tous les jours, les classes sont surchargées par les élèves des collègues non remplacés. Les conséquences sur le fonctionnement des écoles sont graves : classes surchargées, conditions d'apprentissage des élèves dégradées, épuisement des élèves et des enseignants, tensions, conflits, dégradation du climat scolaire. Cette situation récurrente est catastrophique pour l'image du service public d'éducation. Les parents sont légitimement inquiets et mécontents. Les enseignants et les directeurs d'école sont confrontés à cette colère quotidiennement. Ils sont en première ligne pour assumer un dysfonctionnement dont ils ne sont pas responsables. Nous demandons des solutions d'urgence et des solutions à plus long terme pour permettre aux enseignants et à leurs élèves de travailler dans de meilleures conditions.

STAGE SYNDICAL : LA REUSSITE SCOLAIRE AVEC PHILIPPE MEIRIEU

Le SNUipp-FSU92 organise un stage syndical pour ses adhérents le jeudi 1er juin de 9h à 16h30.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE.

Qu'est-ce que réussir à l'école ? Est-il possible de penser la notion de réussite sans l'associer directement à celle de la performance ? Comment l'école et les enseignants peuvent-ils redéfinir la notion de réussite scolaire et par rapport à quels objectifs ? Dans quel cadre et avec quels outils ?

Avec Philippe Meirieu

Salle des fêtes Jean Jaurès, 13 avenue Jules-Ferry 92240 Malakoff

Pour s'inscrire, contactez la section départementale par téléphone (01 47 24 16 40) ou par mail (snu92@snuipp.fr). L'invitation que nous vous enverrons doit être jointe à votre demande d'autorisation d'absence et envoyée à l'IEN un mois avant le stage, soit le 1er mai délai de rigueur.

Non-remplacements : la situation devient intenable !

Depuis plusieurs années, le remplacement subit une crise dans le département.

A partir du mois de janvier, dans certaines communes, les remplacements courts ne sont plus du tout assurés, les ZIL étant affectés sur des congés maternité, et les remplacements longs le sont parfois au bout de plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Cette situation n'est plus tenable. Elle désorganise la vie des écoles, prive des élèves de classe, surcharge les classes d'accueil, dégrade le climat scolaire et dégrade l'image des enseignants dans l'opinion publique... Bref, elle épuise tout le monde.

Le SNUipp-FSU92 continue de dénoncer très fortement

cette situation et intervient auprès de l'administration sur tous les problèmes de remplacement signalés par les collègues.

Il est important de continuer à alerter les parents sur cette problématique qui a un impact important sur l'image de l'école. Le courrier ci-dessous (également en version numérique modifiable sur notre site) a pour objectif d'inciter les parents à réagir d'une part, et d'autre part à éviter qu'ils se trompent de cible : le problème est bien le non-remplacement et pas l'absentéisme des enseignants.

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, les écoles du département des Hauts de Seine subissent une grosse crise du remplacement des enseignants.

Lorsqu'un enseignant est absent et qu'il n'est pas remplacé, les conséquences pour vos enfants sont importantes : ils sont accueillis dans d'autres classes et ne suivent pas leurs apprentissages normalement. Les classes d'accueil sont surchargées, ce qui rend plus difficiles les apprentissages des élèves, le climat scolaire se dégrade, les conflits éclatent...

Les études montrent que la profession enseignante n'est pas plus absente que les autres professions. Leurs absences sont simplement plus visibles puisqu'ils laissent une classe. Le problème n'est donc pas l'absentéisme mais bien le remplacement.

C'est l'État qui est responsable de la continuité du service public d'éducation. C'est son devoir que de remplacer les enseignants.

N'hésitez pas à interpeller l'inspection de l'éducation nationale de votre commune pour faire part des situations problématiques dans l'école de vos enfants et demander qu'une solution soit trouvée.

Les enseignants de l'école

Campagne APC : où en est-on ?

Dans le département, de nombreux collègues ne mettent plus en place les APC. Dans certaines écoles, cette action se mène de façon collective. Dans d'autres, elle est plus individuelle. Certains collègues ont décidé de le revendiquer auprès des IEN, d'autres non. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas eu de sanctions de la part du DASEN et peu de pression sur les collègues.

Cette action a permis aux enseignants, qui ressentent très fortement une intensification de leur temps de travail, de revendiquer et de mettre en place un allègement. D'autre part, elle a permis de mettre la question du temps de travail des enseignants sur la table. Les médias et les politiques s'en sont emparés. Il est maintenant reconnu que le temps de travail des enseignants est très important et très dense.

Malgré tout, le ministère ne s'est pas engagé sur cette question. La ministre n'a jamais dit clairement qu'elle allait supprimer les APC. Dans la circulaire de rentrée 2017, les APC sont réaffirmés « elles permettent d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs

apprentissages, les accompagnent dans leur travail personnel ou leur proposent toute autre activité prévue par le projet d'école. » Le texte reste dans le cadre réglementaire initial d'activités auprès de groupes d'élèves. Si la circulaire de rentrée rappelle que l'organisation des APC « fait l'objet d'un pilotage académique et départemental attentif et souple », ces textes ne répondent pas à la demande d'une remise à plat du dispositif et ne prennent pas en compte les revendications de la profession sur le temps de travail. Le SNUipp-FSU92 appelle les collègues à renforcer cette action et à continuer à se mobiliser pour faire reconnaître le temps de travail des enseignants.